

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 02/06/2023	Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente,
Date d'affichage 02/06/2023	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers :  En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....19	<p><b>Etaient présents(es) :</b> Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Geneviève DARGNAT, Gerty EMBOULÉ et Pascale PALARD formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration :</b> Bernadette CAPDEVILLE à Oliver BEUDAERT Michel DOYEN à Clément ROCU Josiane PACHOLSKI à Brigitte GOUYON Nicolas POUZET à Daniel DESSOGNE</p> <p><b>Absent(s) :</b> Sébastien PELLERIN Nassima VIGUIER Elisabeth FRONTIN Alain GUYONNET Maud THOURY</p>
Réf : 2023-057  Objet : <b>RH : Prolongation CDD de 6 mois au Service Administratif</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 9/22/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 9/22/2023  Le Maire,  A. MOMON	Secrétaire de séance : Pascale PALARD

Réf : 2023-057- RH : Prolongation CDD de 6 mois au Service Administratif

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif ;

Entendu Monsieur le Maire,

- **PROPOSER** le renouvellement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 6 mois, allant du 23 septembre 2023 au 22 mars 2024 inclus, à temps complet ;
- **DEMANDER** que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, a accepté le renouvellement d'un contrat à durée déterminée au service administratif de la mairie, à compter du 23 septembre 2023, pour une durée de 6 mois, à temps complet

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21 septembre 2023

 Le Maire,  
A. MOMON

Secrétaire de séance : Pascale PALARD